

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 juillet 2020

Coronavirus COVID-19 à La Réunion : 8 nouveaux cas confirmés

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 8 nouveaux cas de coronavirus COVID-19 enregistrés à La Réunion ce vendredi 24 juillet à 15h00, soit un **total de 654 cas** depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020.

Parmi ces nouveaux cas :

- 5 cas sont importés, suite à un dépistage réalisé 7 jours après leur arrivée à La Réunion
- 1 cas est autochtone, sans lien avec des cas connus
- 1 cas est autochtone, contact d'un cas précédemment annoncé.
- 1 cas est en cours d'investigation

Par ailleurs, le cas annoncé hier (en cours d'investigation) est classé autochtone.

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU 24 juillet 2020

653 cas ont été investigués à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 71% sont des cas importés.

• Bilan des cas investigués :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
Cas importés (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire)	464	+5
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	53	0
Cas autochtones secondaires (personnes ayant un lien direct avec des cas importés)	79	0
Cas autochtones (personnes ayant un lien indirect ou n'ayant aucun lien avec un cas importé)	110	+3
Nombre total de cas investigués	653	+8

• Situation sanitaire :

	Nombre de cas	Variation par rapport à J-1
Cas hospitalisés hors service de réanimation	18	- 4
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	14	-4
Cas hospitalisés en service de réanimation	4	0
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	4	0

Patients guéris (au 20/07/2020)	558	
Décès de personnes atteintes du Covid-19	3	0

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

• **Contact-tracing : près de 4 800 personnes appelées individuellement et suivies**

Le « contact-tracing » est un dispositif qui a pour objectif d'identifier et de rappeler toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité (on parle de «sujets contacts» ou de «contacts»).

Ces personnes font l'objet d'une enquête téléphonique au cours de laquelle est évalué leur état de santé et leur est précisé l'importance de :

- **respecter un isolement strict (quatorzaine)**
- **surveiller quotidiennement leur état de santé**
- **appeler immédiatement le 15** en cas de difficultés respiratoires et signes d'étouffement
- **appeler son médecin traitant dès apparition de symptômes** (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour une prescription d'un test virologique
- **porter un masque** en cas de contact en face à face avec d'autres personnes

Le dispositif de contact-tracing repose désormais sur **3 niveaux différents et complémentaires**, assurés par :

- **le médecin traitant au premier niveau** : identification de l'entourage familial le plus proche,
- **l'Assurance maladie au second niveau** : identification milieu professionnel, amical ...
- **l'ARS au troisième niveau** : investigations des situations complexes et des cas regroupés en collectivités pour repérer précocement et limiter la formation de cluster.

RECOMMANDATIONS A SUIVRE

Continuons d'appliquer les gestes barrières



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Protégeons-nous, portons tous des masques



ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.

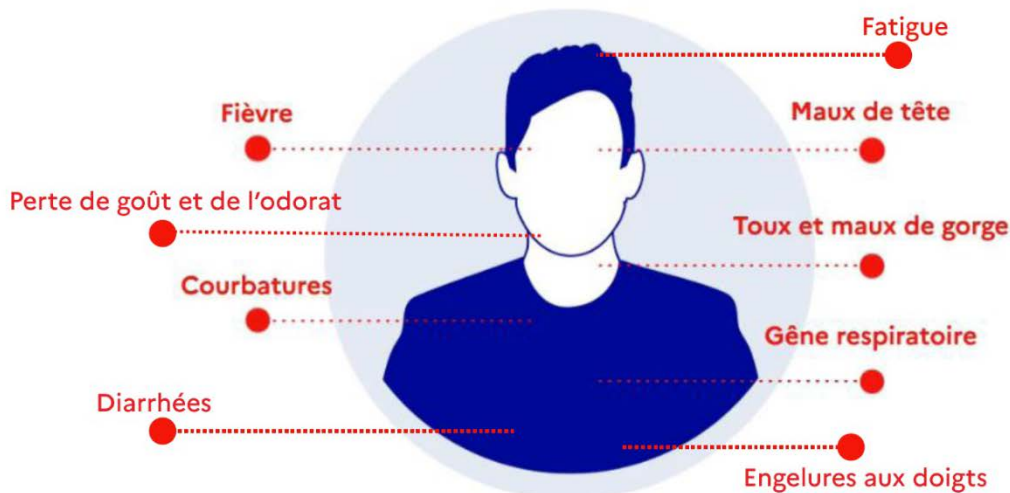
Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974

- Si vous des difficultés respiratoires et signes d'étouffement : appeler le 15 sans délai
- Appeler immédiatement un médecin dès l'apparition des symptômes (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour vous faire prescrire un test virologique.



SYMPTÔMES

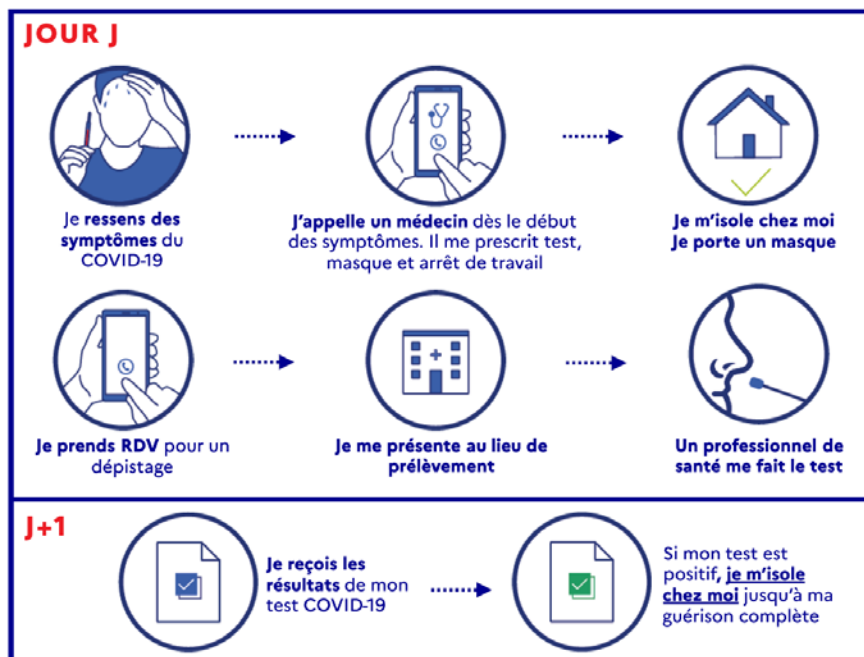


Durée d'incubation :
3 à 5 jours en moyenne et jusqu'à 14 jours



SI J'AI DES SYMPTÔMES

Résultat du test
48H
après les 1ers symptômes



Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974